



Bierges, le 28/08/2023

Chers Parents,

Une étude surveillée est organisée **le mardi et le jeudi** de 15h40 à 16h20 **pour les élèves inscrits.**

Tous les enfants encore présents à 15h40 doivent obligatoirement se rendre à l'accueil temps libre SAUF s'ils sont inscrits à l'étude. Ils seront considérés comme présents.

Afin d'organiser au mieux l'étude du mardi, pourriez-vous compléter le document d'inscription ci-dessous, valable du 11 septembre 2023 au 30 juin 2024?

En vous remerciant d'avance de votre collaboration,
Cordialement,

Evelyne Baudoux

Je soussigné souhaite inscrire mon enfant
en (classe) à l'étude le :

	Semaines paires (par exemple semaine du 4/9)	Semaines impaires (par exemple semaine du 11/9)
Mardi		
Jeudi		

Signatures :

(En cas de parents séparés, signature des deux parents s.v.p.)

A remettre pour le mercredi 4/9 au plus tard !